



Cadeau offert peux le reprendre

Par **tixi**, le **21/03/2018 à 13:26**

bonjourrnde puis onze ans nous vivons ensemble.rnmon ami m'a offert des cadeaux qu'il a garde a son nom don 3 bagues d'occasion plus une aliancern il refuse de confirmé ses cadeaux par écrit rn peut'il me les reprendre

Par **nihilscio**, le **21/03/2018 à 13:46**

Bonjour,rnrnIl n'y a pas lieu de confirmer par écrit.rnLes objets que vous détenez sont présumés vous appartenir. Si votre ami en revendique la propriété, à lui d'apporter la preuve qu'il en est propriétaire et une facture, si facture il y a, ne prouve qu'une chose, que c'est lui qui les a achetés. Cela ne lui confère aucun droit. Si vous détenez ces objets, c'est qu'il vous les a donnés et il ne peut vous les reprendre. En matière de meuble, possession vaut titre.

Par **amajuris**, le **21/03/2018 à 15:39**

bonjour,rnle donataire n'a pas à rendre les présents d'usage au donateur.rnquand on donne,sans condition préalable, c'est immédiatement et irrévocablement.rncomme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler.rnsalutations